

1348

Décès dus aux intoxications médicamenteuses (analgésiques, sédatifs, antibiotiques, etc.), soit 66 % du nombre total de décès dus aux intoxications en 2012. Selon l'étude publiée dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* du 10 janvier de l'Agence santé publique France, le nombre total d'intoxications est en augmentation de 4,5 % par an en moyenne depuis 2000. Une part de la hausse pourrait toutefois être due au codage automatique des décès par intoxications liées à l'alcool.

Convention pharmaceutique : une négo, trois objectifs

Très attendue par la profession, la lettre de cadrage de Marisol Touraine, rendue publique le 10 janvier, fixe trois orientations qui permettront aux partenaires conventionnels de négocier :

- 1 / La mise en œuvre d'une modification des conditions de la rémunération des pharmaciens pour limiter l'impact de la variation du prix de certains médicaments. Une transformation qui passe par une modification progressive des paramètres de la rémunération.
- 2 / Mieux prendre en compte les missions des pharmaciens dont la prévention de l'iatrogénie, la lutte contre le tabagisme, le développement de la vaccination et la lutte contre l'antibiorésistance.
- 3 / Accompagner les évolutions nécessaires du réseau, en particulier à travers l'aide ciblée à certaines officines indispensables dans les territoires sous-denses en difficulté.

Antibiotiques encore trop automatiques en ville

L'Agence nationale de sécurité du médicament a publié le 10 janvier la 5^e édition de son rapport sur l'évolution de la consommation d'antibiotiques en France. Sur la

période allant 2000 à 2015, la consommation a baissé de 11,4 %, mais elle a augmenté de 5,4 % depuis 2010. Cette augmentation provient du secteur de ville qui,

en volume, représente 93 % de la consommation... Autre fait marquant, la durée moyenne de traitement était, en 2015, de 9,2 jours.

Parapharmacie : la pharmacie enfin offensive sur le Web

D'après l'étude du groupe *Les Echos* « Enjeux et perspectives du marché de la parapharmacie à l'heure de la digitalisation » parue en décembre 2016, le circuit officinal a capté 76 % des ventes de parapharmacie en 2015, ce qui représente un montant de 3,4 milliards d'euros. Même si ce marché ne représente que 9,6 % du chiffre d'affaires des pharmacies, le canal de la vente en ligne devrait prendre de l'ampleur. « *Que ce soit en propre ou via des marketplaces, les officinaux se montrent de plus en plus offensifs sur le web* », commente cette étude. Reste que les pharmacies ne sont pas les seules à investir ce marché : les parapharmacies de la grande distribution - Leclerc en tête -, mais aussi les *pure players* comme Amazon et des sites venus d'Europe du Nord (Newspharma, Farmaline...) s'y engouffrent.

PEUR SUR LA FRANCE : LE MOUSTIQUE TIGRE AVANCE

La liste des départements dans lesquels les moustiques constituent une menace pour la santé de la population s'allonge. L'Aveyron, le Gers et le Haut-Rhin viennent s'ajouter, portant à 31 le nombre de départements désormais concernés.

El'Khomri dans le texte : N° 15

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le salarié embauché bénéficie d'une visite d'information et de prévention dans les trois mois de sa prise de poste. Cette visite remplace la visite médicale d'embauche. L'échéance des visites périodiques n'est plus de 2 ans, mais de 5 ans maximum. Le médecin du travail peut choisir une échéance plus courte.

Source : décret du 27 décembre 2016

